

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p style="text-align: center;">OO OO OO OO OO OO OO</p> <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p style="text-align: center;">OO OO OO OO OO OO OO</p> <p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p style="text-align: center;">OO OO OO OO OO OO OO</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 48 Ont participé au vote : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 23-11-2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le TRENTE NOVEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Village d'entreprises INICI</p> <p>N° d'Ordre : 282-23</p> <p>Secrétaire de Séance : Elisabeth PREVOT</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Françoise ELLIOTT était représentée par Philippe GILARDI.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Patrick MARCEL a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Claude ESCAPE a donné procuration à Olivier GRAVAS, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Henri GUITART, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Jean SERVAT a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Yaël DELVIGNE, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Géraldine BOUVIER, Etienne TURRA, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

PROPOSE au Conseil de reconduire la tarification pour le village d'entreprises INICI après avis de la Commission Finances.

DONNE lecture des tarifs, comme suit :

TARIFICATION VILLAGE ENTREPRISE		2024
TARIFICATION DES ATELIERS	REDEVANCE DE BASE : GRAND ATELIER N°1 DE 168 M ²	780 € HT/MOIS HORS CHARGES
TARIFICATION DES ATELIERS	REDEVANCE DE BASE : PETITS ATELIER N°2 et 3 DE 128 M ²	645 € HT/ MOIS HORS CHARGES
TARIFICATION DES BUREAUX	REDEVANCE DE BASE CHARGES COMPRISES : BUREAU SIMPLE DE 15 M ²	<u>Année 1</u> : 150 €/HT mois <u>Année 2</u> : 225 €/HT mois <u>Année 3</u> : 300 €/HT mois
	REDEVANCE DE BASE CHARGES COMPRISES : BUREAU SIMPLE DE 21 M ²	<u>Année 1</u> : 210 €/HT mois <u>Année 2</u> : 315 €/HT mois <u>Année 3</u> : 420 €/HT mois
	REDEVANCE DE BASE CHARGES COMPRISES : BUREAU DOUBLE DE 21M ² – 2 ENTREPRISES	<u>Année 1</u> : 180 €/HT mois <u>Année 2</u> : 270 €/HT mois <u>Année 3</u> : 360 €/HT mois
	REDEVANCE DE BASE CHARGES COMPRISES : BUREAU (entreprises non conventionnées)	<u>Bureau 15 m²</u> 20€ HT/j. 80€ HT/semaine 330 € HT/mois <u>Bureau 21 m²</u> 30€ HT/j. 130€ HT/semaine 540 € HT/mois <u>Bureau 21 m² à 2 entreprises</u> 15€ HT/j. 65 HT/semaine 270 € HT/mois
TARIFICATION SALLE DE REUNION	REDEVANCE DE BASE CHARGES COMPRISES SALLE DE REUNION (entreprises non conventionnées / occupation temporaire) :	10€ HT/h. 35€ HT/1/2 journée 60€ HT /j.

DEMANDE au Conseil Communautaire de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de son Président, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire, à compter du 01/01/2024, les tarifs pour le Village d'entreprises INICI tels que présentés par son Président.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 6 décembre 2023.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

